

Modificatif au règlement de manoeuvre de l'artillerie antiaérienne (art. 128)

Titre(s): Modificatif au règlement de manoeuvre de l'artillerie antiaérienne (art. 128) : titre III : unités armées du matériel de 40 mm. A.A.39.55/T à pointage moteur équipé du correcteur P.M. 3178 (service des pièces) : approuvé le 23 mars 1959, sous le n°2413 EMA/3/ET / Ministère des armées "terre" ; Etat-major de l'armée, 3e bureau

Auteur(s): France Ministère de la défense 1936-....

Autre(s) responsabilité(s): France, Secrétariat d'Etat aux forces armées (Guerre) - Éditeur scientifique France, État-major de l'armée de terre - Éditeur scientifique

Editeur, producteur: [Paris] : [éditeur inconnu] [1959]

Description matérielle: 1 vol. (31 p.) ; 21 cm

Sujet - Collectivité: 48394 -- 30396

Sujet - Nom commun: Combat -- Règlements
Artillerie antiaérienne